

Association Sportive du Lycée Camille CLAUDEL

Inscription 2026-2027

L'AS est encadrée par les enseignants d'EPS et permet à tous les élèves qui le désirent, de pratiquer une ou plusieurs activités sportives durant toute l'année scolaire en complément des heures d'EPS.

L'AS prévoit :

- Des créneaux d'entraînements hebdomadaires fixes
- De proposer des événements sportifs ponctuels (les mercredi après-midi)
- De participer à des rencontres organisées par l'UNSS

Programmation des activités de l'AS :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Midi (12h10 - 13h05)	- Dodgeball	- Basketball - Badminton - Danse	<i>Banalisé pour les rencontres</i>	- Futsal - Danse	- Futsal
Soir (17h - 18h30)	- Badminton				

La cotisation à l'année est de 30€. Cette cotisation permet de participer aux différentes dépenses liées aux sorties et événements sportifs et ainsi garantir un accès non limité aux manifestations sportives pour les élèves de l'AS.

Votre enfant bénéficie d'une **aide régionale de 100€ via l'application Labaz**. Cette somme est directement utilisable par votre enfant pour régler son inscription et ses activités sportives au sein de l'AS, sans avances de frais.

Les étapes pour inscrire votre enfant à l'AS :

- Compléter le formulaire en page 2 pour l'inscription 2026-2027
- L'élève ramène le document dûment complété accompagné de la cotisation (chèque, espèce, Labaz)
- L'enseignant procède à l'inscription de l'élève

Pour plus d'informations :

Mail à l'équipe EPS ou à l'enseignant d'EPS référent

Association Sportive du Lycée Camille CLAUDEL - Inscription 2026-2027

Autorisations parentales

Je soussigné(e), Madame, Monsieur(mère, père, tuteur)

Tel: Mail parent : Mail élève :

Demeurant à..... Autorise l'élève:

Nom :	Prénom :	Sexe :
Né(e) le : / /	Classe (2026-27) :	En situation de handicap : Oui / Non

à s'inscrire à l'AS du Lycée Camille CLAUDEL de Mantes-La-Ville.

Activités souhaitées (préciser le jour si nécessaire)

Choix 1	Choix 2	Choix 3	Choix 4	Choix 5

Autorisation de déplacement pour les sorties AS et rencontres UNSS (rendez-vous à préciser pour chaque événement) :

- J'autorise mon fils, ma fille, à se rendre directement sur le lieu de la rencontre et à en partir seul :
OUI / NON

Je prends connaissance des mentions ci-dessous concernant le droit à l'image, les conditions d'utilisation des données, l'assurance et le règlement. **Je coche les cases en connaissance de causes.**

Droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. À cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de :

- La prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié,
- La fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et
- La reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement.

L'UNSS conservera l'image du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Lu et approuvé : ☐ Oui ☐ Non

Conditions d'utilisation des données à caractère personnel :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et notamment pour s'assurer du respect des conditions d'accès et de participation à ces compétitions, nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'UNSS présente, à cet égard, un intérêt légitime pour le traitement de telles données. L'adhésion à l'UNSS vaut donc autorisation pour cette dernière de collecter, d'enregistrer, de trier, de lier, de stocker les données nécessaires, y compris celles qui sont publiées ou communiquées par des tiers et qui permettent d'identifier des élèves n'étant pas autorisés, en application des articles 15 à 18 du règlement fédéral sportif et artistique de l'UNSS, à participer aux rencontres organisées dans les catégories :

Établissement, Excellence et/ou Sport Partagé, notamment ceux inscrits au titre de l'année scolaire en cours :

- Sur les listes de sportifs (haut niveau, espoirs et collectifs nationaux) arrêtées par le ministre chargé des sports.
- Sur les listes des pôles fédéraux des parcours de performance fédéraux (PPF) établies par les fédérations sportives concernées.
- En sport-études dans l'activité sportive ou artistique concernée.

Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable du traitement, l'UNSS agit conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez notamment du droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données personnelles qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement un courrier au responsable de ces traitements, par e-mail à l'adresse dpo@unss.org

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, via l'URL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier postal à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Lu et pris connaissance ☐

Assurances & Réglementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare être informé :

- de son obligation de se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS,
- avoir pris connaissance du règlement intérieur de la fédération et du règlement sportif et artistique UNSS,
- avoir été informé de l'obligation de respecter la charte déontologique du CNOSF conformément au Code du Sport.

Le licencié ou son représentant légal reconnaît également que la délivrance de la licence UNSS vaut adhésion du souscripteur (ou du souscripteur légal) à un contrat collectif souscrit par l'UNSS auprès de la MAIF couvrant les risques d'accidents corporels liés à la pratique sportive dans le cadre des activités déclarées. Un cahier des charges minimum est défini par l'UNSS.

L'assurance obligatoire (incluse dans le prix de la licence) ne vaut pas « multirisques accidents » : elle est limitée à un « niveau de base » qui ne couvre pas, notamment :

- les frais d'assistance,
- les préjudices esthétiques/psychologiques,
- une perte de revenus ou d'études...

L'assurance responsabilité civile est également obligatoire. Il est de la responsabilité du licencié d'être personnellement assuré dans ce cadre.

Possibilité de souscrire à une garantie corporelle renforcée « **IA Sport +** » de la MAIF pour un complément de 14,15 €.

Lu et pris connaissance ☐

Date et Signature précédés de la mention “*Lu et approuvé*” :